

ANNEXE 3

Une justice permissive

La justice des années soixante et quatre-vingt était bien différente de celle que nous connaissons de nos jours. On tolérait plus facilement les erreurs, y compris celles concernant les abus sexuels. Ce qu'on appelait dans le temps des attouchements sexuels sont étiquetés de nos jours d'agressions sexuelles et de grossières indécentes. **Ils sont devenus des actes criminels.** Aujourd'hui, dans ce domaine, c'est devenu tolérance zéro, alors que dans le temps, on se contentait d'inviter à plus de prudence. C'est ce qui s'est produit dans mon cas. Je suis persuadé qu'il y aurait eu de ma part moins de récidive si la justice s'était montrée plus sévère et plus répressive.

Je me souviens des remarques de mon évêque qui me demandait d'être à l'avenir plus prudent et de prier davantage, comme si cela pouvait régler mon problème. Et que dire des avertissements à tour de rôle de quatre agents policiers qui me prévenaient de changer mon comportement abusif sans pour autant donner suite aux plaintes reçues de la part de parents. On me changeait de milieu pour éteindre les feux! Après quelques mois dans la nouvelle paroisse, je retombais occasionnellement dans les mêmes difficultés.